



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z

IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985

A Clermont-Ferrand, le jeudi 12 novembre 2020,

Gérald NIVELON  
Président

à

Mesdames et Messieurs les Président.e.s de clubs du  
Puy-de-Dôme

**Objet : Aide aux clubs / Aménagement Trésorerie**

**N.ref : D20-46-01**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Avant toute chose, nous espérons que vous et vos proches traversez la période actuelle en bonne santé.

Pour faire suite aux différentes réunions de Bureau Directeur et aux éléments qui vous ont été communiqués, Jean-Paul SERRE, Adrien PORTAL et moi-même, avons finalisé les aménagements de trésorerie et déterminé les nouvelles échéances de prélèvement pour les clubs ayant choisi la mensualisation pour le paiement des licences. Vous trouverez ci-dessous le détail des décisions prises et leur mise en œuvre concrète.

## ❶ Non Prélèvement du Tiers Payant

Il s'agit pour ce point d'un report d'échéance. La quote-part réservée à la mensualisation du Tiers Payant ne sera pas prélevée ni le 30/11/2020, ni le 31/12/2020. Lorsque nos compétitions 5x5 Jeunes seront en mesure de reprendre, nous établirons un nouvel échéancier prenant en compte le nouveau calendrier des compétitions et le cas échéant, les aménagements de formules.

**Ce décalage de délai de paiement représente à lui seul un montant de 12 500€**

## ❷ Clôture de la Caisse de Péréquation

Concernant la caisse de péréquation, compte tenu du déroulement des premières journées de championnat et de la suspension des compétitions, le Bureau Directeur a décidé de clôturer la caisse de péréquation au 31/10/2020. Ainsi nous avons établi les sommes dues par chaque club et procéderons au remboursement individuel des sommes trop perçues. Avec la volonté de conserver le principe fondamental de solidarité de la caisse tout en trouvant un équilibre par rapport au nombre de rencontres jouées et couvertes, le Bureau Directeur a décidé de calculer les sommes dues en prenant en compte le coût moyen du match et non une globalité de la période couverte. Ces calculs ont été finalisés et vérifiés hier. L'ensemble des clubs en paiement à échéance se verront donc remboursés d'une partie des sommes versées. Les virements interviendront au plus tard le 20/11/2020. Pour les clubs devant payer l'intégralité de la caisse de péréquation à échéance, seules les sommes réellement dues seront réclamées (si les virements ont déjà été effectués, le solde sera recrédité).

Au total, **c'est environ 11 000 € de trésorerie** qui seront renvoyés sur les comptes des clubs concernés par la caisse de péréquation.

Lorsque nos compétitions seront en capacité de reprendre, nous établirons un nouvel appel de fonds prenant en compte le nouveau calendrier des compétitions et le cas échéant, les aménagements de formules.

### ③ Recalcul de la provision et des échéances mensuelles

Pour donner suite à la concertation entre l'ensemble des comités départementaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et en accord avec la Ligue, afin de prendre en compte la sensible baisse de notre nombre de licencié.e.s (-9% à date), nous avons décidé de recalculer les sommes dues au titre de la provision (paiement des licences). Ainsi, tous les clubs dont le nombre de licencié.e.s était en baisse au 31/10/2020, se verront appliquer une diminution proportionnelle de l'appel de fonds concerné. Concernant les clubs dont le nombre de licenciés était en hausse, nous n'appliquerons pas de majoration. Ainsi, au total, **l'appel de fonds a globalement été réduit d'environ 40 000 €** afin de ne pas vous mettre en tension de trésorerie et surtout que vous disposiez des moyens suffisants pour relancer les activités sportives dans vos clubs dès que nous serons en mesure de reprendre.

### ④ Report du prélèvement des engagements en compétitions Seniors, Jeunes et Mini Basket

Sachez également qu'en l'état actuel de la saison, et compte tenu de la mise en place d'un nouveau système informatique de facturation plus efficace grâce à l'aide de la Fédération, nous avons également décidé de décaler le prélèvement des engagements dans les compétitions départementales initialement prévu le 31/10/2020. Nous envisageons de prélever ces sommes au moment de la reprise des compétitions à la suite du confinement.

Il s'agit là aussi d'un report d'échéance. **Ce décalage représente également un montant global de 25 000 €**

Ces décalages de trésorerie sont certes le fruit des décisions de vos élus départementaux, mais ils ont été possibles grâce à l'aide de la Fédération et de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui sont elles aussi conscientes des difficultés que vous pouvez traverser toutes et tous.

Compte tenu de la situation financière saine de notre Comité Départemental, ces aménagements se feront sans pour autant limiter notre capacité à continuer de travailler à vos côtés et à maintenir l'ensemble des salaires de nos personnels qui restent, malgré les conditions, à votre disposition et à votre écoute.

Un compte rendu détaillé de ces mouvements inhabituels de trésorerie en cours de saison sera transmis au Bureau Directeur ainsi qu'à nos vérificateurs aux comptes que vous avez nommés lors de l'Assemblée Générale du 6 septembre dernier.

En complément de ces 4 décisions pour nous donner des marges de manœuvre sur le plan financier, en collaboration avec notre cabinet comptable et également le CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL, notre banque partenaire, nous étudions notre capacité à recourir à des dispositifs exceptionnels d'aides de l'Etat et notamment la pertinence de recourir à un Prêt Garanti par l'Etat afin d'accroître nos disponibilités qui nous permettront de vous accompagner tout en continuant à travailler en votre direction. Si tel devait être le cas, nous vous informerions précisément des engagements pris par le Comité Départemental.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement sur le bord des terrains,

  
Gérald NIVELON  
Président du Comité  


Copie : Jean-Pierre HUNCKLER, Trésorier de la FFBB  
Jean CELLIER, Trésorier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes  
Marie GRANGIS et Olivier MICHOT, Vérificateurs aux comptes du Comité